



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
29 juin 2023  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2023**  
28-31 août 2023, New York  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions d'organisation**

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration  
à sa session annuelle de 2023**

**Session annuelle de 2023  
(5-9 juin 2023)**

**Table des matières**

| <i>Numéro</i> |                                                                                                                                                                                                                                                                        | <i>Page</i> |
|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 2023/6        | Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement                                                                                                                                                                   | 3           |
| 2023/7        | Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit interne et les investigations, et réponses de l'administration . . . . . | 4           |
| 2023/8        | Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et réponses de l'administration . . . . .             | 6           |
| 2023/9        | Compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels . . . . .                                                                                                                      | 7           |
| 2023/10       | Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les résultats de 2022 et sur l'avancement du plan stratégique pour 2022-2025 . . . . .                                                                                            | 8           |
| 2023/11       | Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement . . . . .                                                                                                                                                                                              | 9           |
| 2023/12       | Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2022 . . . .                                                                                                                                                                          | 10          |
| 2023/13       | Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport annuel de l'Administrateur                                                                                                                                                                                       | 11          |
| 2023/14       | Fonds des Nations Unies pour la population : Rapport annuel de la Directrice exécutive                                                                                                                                                                                 | 11          |
| 2023/15       | Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population                                                                                                                                                                                                               | 12          |



|         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2023/16 | Examen à mi-parcours anticipé du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 ; Plan stratégique révisé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025 . . . . . | 12 |
| 2023/17 | Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets                                                                                                                                                 | 13 |
| 2023/18 | Distribution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies . . . . .                                                                               | 14 |
| 2023/19 | Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023                                                                                                                                                                                                                          | 15 |

2023/6

## Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec intérêt* le point fait par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) concernant la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et des mandats connexes sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Se félicite* de l'engagement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et encourage le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres entités du système de développement des Nations Unies, sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) dans le pays, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités, plans et besoins nationaux ;

3. *Rappelle* sa décision 2022/14 et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'appliquer les résolutions 72/279, 75/233 et 76/4 de l'Assemblée générale, et de soutenir les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'exécution des mandats s'y rapportant ;

4. *Invite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilité, prend note du caractère évolutif de ce cadre, et invite les organisations à mettre en commun leur expérience de la mise en œuvre du cadre à tous les niveaux ;

5. *Rappelle* sa décision 2022/14 et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de faire figurer dans les rapports qu'ils sont tenus de lui présenter les contributions des représentants de pays et des directeurs régionaux à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de présenter chaque année un rapport sur la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en annexe au rapport qu'ils lui présentent sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de poursuivre l'harmonisation interinstitutions des rapports sur les efforts déployés par chaque entité et sur les résultats du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris l'amélioration de l'exécution des programmes de développement au niveau national ;

8. *Rappelle* sa décision 2022/14, souligne qu'il importe de trouver des solutions intégrées pour surmonter les défis complexes et pluridimensionnels qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de favoriser la collaboration en matière d'analyse commune, d'évaluation des besoins, de planification (notamment des résultats collectifs) et d'exécution du programme, et de le tenir informé dans le cadre des mécanismes de communication de l'information existants ;

9. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de lui rendre compte chaque année des efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et d'inscrire ce point à l'ordre du jour en tant que question appelant une décision à la session annuelle.

9 juin 2023

2023/7

**Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit interne et les investigations, et réponses de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports des bureaux de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ([DP/2023/12](#) ; [DP/FPA/2023/6](#) ; [DP/OPS/2023/3](#)), qui ont été harmonisés avec ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration, et des rapports des comités d'audit ainsi que des réponses de l'administration s'y rapportant ;

2. *Prend note* des avis des responsables de l'audit et des investigations sur la qualité et l'efficacité du cadre de gouvernance, de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

3. *Fait part* de son soutien continu aux services d'audit interne et d'investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et réaffirme qu'il importe que ces services soient pleinement indépendants et qu'ils aient directement accès à lui ;

4. *Félicite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de leur taux élevé d'exécution des recommandations issues des audits et les encourage à continuer de mettre l'accent sur l'exécution et le classement rapides des recommandations ;

5. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2022/22, redit l'importance de la pleine indépendance des bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et réaffirme la pratique actuelle, selon laquelle les bureaux doivent se conformer aux normes du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête ;

6. *Demande* que les bureaux de l'audit interne et des investigations organisent des séances d'information à huis clos à son intention afin de lui présenter le plan de travail annuel, l'évaluation consolidée des risques et toute nouvelle information ou préoccupation en ce qui concerne le budget et les effectifs ;

7. *Rappelle* ses décisions 2022/15 et 2022/22 sur l'organisation plus régulière, avec les bureaux de l'audit interne et des investigations, de séances d'information à huis clos sur les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle, les constatations issues des audits et l'état d'avancement des investigations, dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée ;

8. *Prie* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS d'améliorer encore leurs rapports en y faisant figurer une analyse approfondie des constatations et en présentant, dans une partie réservée à cet effet, un panorama des questions et tendances stratégiques et systémiques, et prie les

bureaux d'adopter une approche proactive dans les domaines à haut risque qui sont les plus exposés au risque de fraude, de corruption et autres actes répréhensibles et de consacrer une partie à ce sujet dans leur rapport annuel ;

9. *Prie* le Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit et d'évaluation, le Comité consultatif de supervision du FNUAP et le Comité consultatif de l'UNOPS pour les questions d'audit de lui présenter leur rapport annuel et leurs principales considérations à la session annuelle, et encourage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à tenir compte de l'équilibre de la représentation des genres et de la représentation géographique dans la composition des comités ;

10. *Rappelle* sa décision 2022/21 sur l'auto-évaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP et du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS, prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte par écrit, à sa deuxième session ordinaire de 2023, de l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans ladite auto-évaluation, et prie également le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, lorsqu'une recommandation n'a pas été pleinement appliquée ou acceptée par l'administration, d'en expliquer les raisons ;

*En ce qui concerne le PNUD :*

11. *Constata* que le nombre de recommandations issues des audits qui intéressent la gestion des programmes, les achats et la gestion financière, y compris la gestion des partenaires de réalisation, reste élevé et encourage le PNUD à entreprendre sans désespérer de donner suite aux recommandations récurrentes ;

12. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations de lui communiquer son plan de mise en œuvre des recommandations formulées par l'Institut des auditeurs internes dans l'évaluation externe de la qualité de 2022, conformément à la décision 2022/15, et de lui faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre ;

*En ce qui concerne le FNUAP :*

13. *Note avec préoccupation* l'augmentation de l'arriéré des dossiers d'investigation et demande au Bureau des services d'audit et d'investigation de continuer de rationaliser les procédures d'enquête et de s'employer, à titre hautement prioritaire, à réduire le nombre de dossiers en attente ;

14. *Apprécie* les efforts déployés par le Bureau des services d'audit et d'investigation et l'administration du FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans l'auto-évaluation de l'indépendance du Bureau, conformément à la décision 2022/22 ;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

15. *Prend note* de ce que le Groupe de l'audit interne et des enquêtes respecte les normes internationales, tel que confirmé par une évaluation externe de la qualité de sa fonction d'audit ;

16. *Se félicite* des progrès réalisés dans le renforcement du Groupe de l'audit interne et des enquêtes et encourage l'administration de l'UNOPS à continuer de garantir l'indépendance du Groupe et à doter le Groupe de toutes les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat de manière adéquate ;

17. *Demande instamment* à l'administration de l'UNOPS de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à l'opinion générale du Groupe de l'audit interne et des enquêtes selon laquelle la qualité et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS n'étaient que partiellement satisfaisantes, des améliorations importantes devant être apportées ;

18. *Demande de même instamment* à l'administration de l'UNOPS de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux principales constatations récurrentes formulées à l'issue des audits concernant la gestion des subventions, les dépenses liées aux projets, les achats, les ressources humaines et le recrutement ;

19. *Constate avec préoccupation* que l'indépendance du Groupe de l'audit interne et des enquêtes est toujours limitée ;

20. *Rappelle* le paragraphe 15 de sa décision 22/2022, et réaffirme à l'administration qu'il importe que l'UNOPS continue de faire évoluer et de renforcer sa culture institutionnelle en ce qui concerne la transparence, la responsabilité, la déontologie et l'intégrité ;

21. *Prend note* du mandat révisé du Comité consultatif pour les questions d'audit.

9 juin 2023

2023/8

**Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et réponses de l'administration**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2022 (DP/2023/13 ; DP/FPA/2023/3 ; DP/OPS/2023/4), et des réponses de l'administration ;

2. *Salue* le travail important que les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS réalisent pour renforcer la déontologie de la culture institutionnelle, et les encourage à poursuivre leur travail en toute indépendance ;

3. *Prie* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer de renforcer les procédures et politiques de protection des lanceurs d'alertes de leur organisation afin de satisfaire aux normes des meilleures pratiques internationales, y compris la protection contre les représailles, et de le tenir informé chaque année des efforts faits en ce sens dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de lui présenter ;

*En ce qui concerne l'UNOPS :*

4. *Se félicite* de l'achèvement de l'examen externe indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS visant à garantir son indépendance et son impartialité, prend note du rapport sur les conclusions de l'examen et encourage l'UNOPS à en mettre en œuvre les recommandations ;

5. *Invite instamment* le Bureau de la déontologie et le Groupe de l'audit interne et des enquêtes à revoir leurs procédures et à les concevoir de manière à garantir une totale confidentialité.

9 juin 2023

2023/9

## Compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des informations actualisées présentées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

2. *Note avec satisfaction*, en rappelant sa décision 2022/2, les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, selon le principe de « tolérance zéro envers l'inaction », en veillant notamment à ce que les mesures nécessaires mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial soient assorties de ressources suffisantes et aient un effet réel ;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes ou rescapées et qui permette de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de leur mandat, et de continuer de promouvoir des cultures institutionnelles de l'inclusion et du respect dans laquelle tous les membres du personnel sont encouragés à signaler tout acte d'exploitation, d'atteinte et de harcèlement sexuels et disposent des moyens de le faire ;

4. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, à cet égard, à continuer de lui rendre compte de tous les cas en toute transparence et responsabilité, à veiller à ce que les mécanismes de signalement soient sûrs, inclusifs et centrés sur les personnes victimes ou rescapées et à renforcer leur action pour protéger contre les représailles les personnes qui signalent de tels cas ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'élaborer, pour les futurs rapports qui lui seront soumis sur la question, un modèle de rapport plus uniforme permettant de mieux suivre à l'aide d'indicateurs les progrès réalisés d'une année sur l'autre, de mieux comparer les rapports et d'acquérir une meilleure compréhension stratégique des résultats, de l'impact et des changements de culture institutionnelle obtenus grâce à leurs travaux et activités ;

6. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à intensifier leurs efforts de collaboration à l'échelle du système afin d'améliorer la coordination, la communication de l'information et la transparence et à collaborer efficacement avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial afin de tirer le meilleur parti des enseignements et des meilleures pratiques de l'ensemble du système ;

7. *Se félicite* que ClearCheck continue d'être utilisé et invite le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à examiner comment cet outil et le système de divulgation des fautes professionnelles pourraient être utilisés en complément l'un de l'autre afin d'améliorer encore la vérification des antécédents et à lui faire rapport à ce sujet ;

8. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à envisager d'expérimenter le système de divulgation des fautes professionnelles et à rendre compte de tous les résultats dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de lui présenter ;

9. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour estimer les risques en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles,

pour collaborer avec les partenaires de réalisation afin d'évaluer et de renforcer leur capacité de mettre en place des garanties adéquates en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour assurer la prise en charge et l'accompagnement auxquels ont droit les personnes victimes ou rescapées conformément au Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

9 juin 2023

2023/10

**Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies  
pour le développement sur les résultats de 2022 et sur l'avancement  
du plan stratégique pour 2022-2025**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur pour 2022 et de ses annexes (DP/2023/14), du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021 (DP/2022/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2022/17/Add.2) ;

2. *Salue* les progrès continus accomplis par le PNUD en 2022, première année du plan stratégique pour 2022-2025, pour devenir une organisation hautement réactive, innovante et résiliente, capable de fournir des solutions intégrées efficaces aux niveaux local et mondial qui font progresser le développement durable, en particulier face aux reculs enregistrés en matière de développement humain à l'échelle mondiale pendant deux années consécutives ;

3. *Prend note* des résultats institutionnels et de ceux ayant trait aux programmes obtenus en 2022 en matière de pauvreté et d'inégalités, de financement innovant du développement, de numérisation, d'action climatique, de protection sociale, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles, tout en constatant la nécessité de redoubler d'efforts en vue de l'avancement économique de toutes et tous ;

4. *Est conscient* du rôle primordial que joue le PNUD dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, l'encourage à poursuivre ses efforts à cet égard, et à renforcer les capacités des pays à tous les niveaux, y compris des institutions et des personnes, afin d'accélérer les transformations structurelles pour le développement durable et de prévenir, atténuer et gérer les risques, y compris les crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, conformément au plan stratégique pour 2022-2025 ;

5. *Note* qu'en 2022, le PNUD a atteint le niveau d'exécution des programmes le plus élevé de son histoire, réalisant 95 % des objectifs programmatiques prévus pour l'année et faisant bénéficier de son action des dizaines de millions de personnes, y compris celles qui sont le plus laissées de côté ;

6. *Se déclare préoccupé* par le faible niveau actuel et la baisse continue des ressources ordinaires (de base), celles-ci étant d'une importance cruciale pour que le PNUD puisse mettre en œuvre le plan stratégique pour 2022-2025, répondre aux conséquences de crises multiples, contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et maintenir des dispositifs solides de contrôle interne et d'application du principe de responsabilité ;

7. *Se félicite* de l'engagement ferme et continu du PNUD en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et encourage le PNUD à continuer de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des



Nations Unies, sur la base des avantages comparatifs et des mandats de chacune, sous la direction du (de la) coordonnateur(trice) résident(e) dans le pays, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités, besoins et plans nationaux ;

8. *Est conscient* des objectifs ambitieux énoncés dans le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, et demande instamment de maintenir l'engagement en faveur de programmes axés sur les résultats, d'approches par portefeuille cohérentes et axées sur les résultats, d'interventions souples, efficaces et efficientes, et de partenariats multipartites qui peuvent contribuer à enclencher une transformation systémique en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9 juin 2023

**2023/11**

## **Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement**

### *Le Conseil d'administration*

*En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2022 (DP/2023/16) et les observations de l'administration s'y rapportant :*

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et des observations de l'administration s'y rapportant, accueille avec satisfaction l'analyse proposée touchant les principales conclusions et enseignements tirés des évaluations faites en 2022 et prie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de se saisir des questions qui ont été soulevées ;

2. *Prend également note* des efforts faits par l'administration du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation pour améliorer la qualité et la portée des évaluations décentralisées, et prie l'administration du PNUD : a) de collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation pour renforcer les orientations relatives à l'établissement de rapports sur les dépenses engagées pour les évaluations décentralisées ; b) de promouvoir à la fois des évaluations de projets, de résultats et de portefeuilles afin de mesurer les résultats et l'impact ; c) d'intensifier les efforts visant à améliorer encore la qualité des évaluations décentralisées au PNUD ;

3. *Encourage* le Bureau indépendant d'évaluation à : a) continuer d'investir dans des pratiques interinstitutions innovantes, y compris l'intelligence artificielle et les synthèses d'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs de développement durable ; b) assurer l'évaluation indépendante de tous les programmes de pays en temps utile afin d'éclairer la conception des nouveaux programmes de pays ;

*En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD en matière de protection sociale (DP/2023/17) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2023/18) :*

4. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD en matière de protection sociale et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

5. *Se félicite* de cette évaluation, qui est la première évaluation mondiale consacrée par le Bureau indépendant d'évaluation à l'appui du PNUD en matière de protection sociale, et encourage le PNUD et ses partenaires à utiliser les résultats, les conclusions et les recommandations issus de l'évaluation, tout en notant les domaines des programmes qu'il convient de consolider et de renforcer ;

6. *Prie* le PNUD d'examiner les points de convergence entre la protection sociale et les programmes relevant d'autres domaines et de renforcer le lien entre la

protection sociale et une transition juste et verte, ainsi que les liens entre l'aide humanitaire et les systèmes nationaux de protection sociale ;

7. *Prie également* le PNUD de continuer de renforcer son soutien à la dématérialisation de la protection sociale et à une protection sociale tenant compte des questions de genre ;

8. *Encourage* le PNUD à fournir des conseils pratiques pour un positionnement stratégique adapté aux différents contextes nationaux et à envisager des partenariats qui permettent une approche plus globale et intégrée de l'appui aux systèmes nationaux de protection sociale ;

*En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice (DP/2023/19) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2023/20) :*

9. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

10. *Se félicite* de cette évaluation, qui est la première évaluation mondiale consacrée par le Bureau indépendant d'évaluation à l'accès à la justice, et encourage le PNUD et ses partenaires à utiliser les résultats, les conclusions et les recommandations issus de l'évaluation pour éclairer les futurs travaux du PNUD dans ce domaine ;

11. *Reconnaît* les résultats obtenus par le PNUD dans la promotion de l'accès à la justice, en particulier pour les personnes les plus laissées de côté ;

12. *Encourage* le PNUD à renforcer ses capacités en tant que fournisseur d'assistance technique concernant l'accès à la justice et à intensifier le dialogue avec les autres parties prenantes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux afin de régler les problèmes qui persistent en matière d'accès à la justice ;

13. *Demande instamment* au PNUD de continuer de renforcer l'utilisation du suivi, de l'évaluation et des données probantes dans les programmes afin de promouvoir une meilleure compréhension de sa contribution à des processus de justice efficaces, centrés sur les personnes et équitables ;

14. *Invite* le PNUD à continuer de promouvoir des approches de la dématérialisation fondées sur les droits, centrées sur les personnes, inclusives et axées sur le développement, et à renforcer les synergies entre les programmes portant sur la justice et d'autres domaines d'activité.

9 juin 2023

**2023/12**

**Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2022**

*Le Conseil d'administration*

1. *Salue* les progrès réalisés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans la mise en œuvre de son cadre stratégique pour 2022-2025 ;

2. *Réaffirme* son attachement au cadre stratégique du FENU ainsi qu'à la place et au rôle qu'il définit pour l'organisation au sein du système des Nations Unies pour le développement, et prie le FENU de lui présenter un exposé informel sur les faits nouveaux dans l'organisation au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2023 ;

3. *Souligne* le rôle essentiel que joue le FENU dans la mise en place de solutions de financement innovantes et mixtes pour aider les pays les moins avancés

à réaliser le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Encourage* le FENU à nouer un dialogue avec le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble afin de permettre au système de bénéficier des avantages comparatifs et de l'expertise du FENU, et vice versa ;

5. *Se déclare préoccupé* par le faible niveau actuel et la diminution des ressources ordinaires (de base) du FENU, notant l'importance des ressources ordinaires pour ce qui est de mettre en œuvre le cadre stratégique pour 2022-2025 et d'assurer les niveaux de contrôle requis ;

6. *Réaffirme* sa volonté de soutenir les activités du Fonds, en assurant notamment le financement intégral, au minimum, des ressources nécessaires à une croissance minimale conformément au cadre stratégique pour la période 2022-2025, soit 25 millions de dollars par an en ressources ordinaires et 125 millions de dollars en autres ressources.

9 juin 2023

## 2023/13

### **Programme des Volontaires des Nations Unies : Rapport annuel de l'Administrateur**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies pour les résultats obtenus en 2022, qui sont présentés dans le rapport de l'Administrateur (DP/2023/23) ;

2. *Réaffirme* le rôle essentiel que continue de jouer le Fonds bénévole spécial pour promouvoir le volontariat en tant que puissant outil de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et engage tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds ;

3. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle à la réalisation des objectifs de développement durable ;

4. *Remercie* le programme des Volontaires des Nations Unies pour la réactivité et la mobilisation dont il fait preuve face aux situations d'urgence, dans le cadre des efforts engagés par l'ensemble des organismes des Nations Unies.

9 juin 2023

## 2023/14

### **Fonds des Nations Unies pour la population : Rapport annuel de la Directrice exécutive**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2022-2025 [DP/FPA/2023/4 (Part I)] et de ses annexes ; de l'examen statistique et financier de 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part I, Add.1)] et du rapport du FNUAP sur les recommandations émises par le Corps commun d'inspection en 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part II)] ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats de son plan stratégique pour 2022-2025, au cours de la première année de mise en œuvre de ce dernier ;

3. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du FNUAP (JIU/REP/2023/1) ;

4. *Note* que ce rapport pourrait fournir des éléments de contexte supplémentaires pour l'évaluation par le Corps commun (entreprise conformément au paragraphe 9 de la décision 2022/22) de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de contrôle et de gouvernance ;

5. *Note également* qu'il lui faut examiner plus avant les recommandations formulées à l'issue de l'examen par le Corps commun d'inspection de la gestion et de l'administration du FNUAP, notamment celles qui lui sont adressées ;

6. *Prie* le FNUAP de lui faire rapport sur les risques, les coûts, la situation et les fonctions associés au projet de transformation relatif aux technologies de l'information et des communications d'ici à la deuxième session ordinaire de 2023, puis chaque année, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter.

9 juin 2023

## 2023/15

### Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2023 ;

2. *Se félicite* des résultats obtenus pour l'ensemble des indicateurs de performance de l'évaluation, ainsi que de la capacité des responsables de la fonction d'évaluation de s'adapter et de répondre aux contextes locaux et aux défis mondiaux nouveaux et émergents ;

3. *Se félicite également* des résultats obtenus pour ce qui est de contribuer aux activités d'évaluation du système des Nations Unies et de favoriser le développement des capacités d'évaluation nationales ;

4. *Accueille avec satisfaction* l'actualisation de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation, qui éclairera la révision de la politique d'évaluation ;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de lui présenter pour approbation une politique d'évaluation révisée à la première session ordinaire en 2024 ;

6. *Encourage* le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de renforcer la capacité de la fonction d'évaluation décentralisée et les évaluations humanitaires ainsi qu'à augmenter les investissements dans la fonction d'évaluation.

9 juin 2023

## 2023/16

### Examen à mi-parcours anticipé du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 ; Plan stratégique révisé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours accéléré du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022

(DP/OPS/2023/5), présentés en application des décisions 2022/24 et 2023/4, et selon le format présenté à la deuxième session ordinaire de 2022 ;

2. *Constate* que l'examen à mi-parcours a été réalisé sur la base d'une consultation interne et externe approfondie et de l'analyse de la performance, y compris une évaluation externe présentant des études de cas sur la manière dont les projets mis en œuvre contribuent aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 3, 7 et 13 ;

3. *Approuve* le plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025, (DP/OPS/2023/6) présenté conformément aux décisions 2022/24 et 2023/4 ;

4. *Note* que le plan stratégique, cadre stratégique global de l'UNOPS, n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le plan stratégique comprend des références à certains termes, notions et documents qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Se félicite* que le mandat non programmatique de l'UNOPS en tant que prestataire de services figure dans le plan stratégique révisé pour 2022-2025, confirmant le retour à son mandat initial, à savoir fournir des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, comme énoncé dans la résolution 65/176 de l'Assemblée générale du 20 décembre 2010 ;

6. *Encourage* l'UNOPS à poursuivre et à consolider l'analyse systématique des contributions de ses prestations de services aux résultats opérationnels des partenaires, à l'élargissement de la capacité d'exécution des partenaires et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, et à lui faire rapport à ce sujet ;

7. *Reconnaît* qu'il peut exister un lien entre les activités d'achats et la réalisation des objectifs de développement durable, qui se renforcent mutuellement, et charge l'UNOPS de continuer d'entreprendre ces activités conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière, en tenant dûment compte des principes de meilleur rapport qualité-prix, d'équité, d'intégrité, de transparence, de concurrence effective et des meilleurs intérêts de l'UNOPS et de ses clients ;

8. *Note avec préoccupation* la diminution des achats auprès de fournisseurs locaux en 2022 et prie l'UNOPS d'intensifier ses efforts pour soutenir le développement des capacités locales en se mettant en rapport avec des fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement locales, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS.

9 juin 2023

## 2023/17

### **Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Reconnaît* les progrès réalisés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans la mise en œuvre du plan d'intervention global comme suite aux examens de l'UNOPS menés par des experts indépendants ;

2. *Prend note avec satisfaction* des exposés mensuels que lui présente le Directeur exécutif de l'UNOPS et l'outil de suivi en ligne visant à accroître la transparence ;

3. *Rappelle* le paragraphe 11 de sa décision 2023/4, et demande à nouveau que l'UNOPS prolonge les exposés mensuels jusqu'à la première session ordinaire de 2024 ;

4. *Décide* d'intégrer également le rapport sur le plan d'intervention global dans le cycle régulier d'établissement du rapport sur le plan stratégique ;

5. *Rappelle* le paragraphe 11 de sa décision 2023/1 et prie l'UNOPS de lui communiquer son plan de mise en œuvre de la décision en amont de la deuxième session ordinaire de 2023.

9 juin 2023

## 2023/18

### **Distribution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du document de séance sur le modèle de recouvrement des coûts et les réserves de l'UNOPS ([DP/OPS/2023/CRP.5](#)) ;

2. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNOPS de viser des produits nets d'un montant nul et charge l'UNOPS de procéder à la restitution de toute réserve excédentaire, conformément à la présente décision ;

3. *Rappelle* sa décision 2022/13 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;

4. *Rappelle* sa décision 2023/4 et réaffirme que :

a) Tous les investissements organisationnels et les autres dépenses nécessaires pour maintenir l'UNOPS en adéquation avec ses objectifs doivent être inclus dans l'exercice biennal approuvé par le Conseil d'administration ;

b) L'UNOPS fixe ses tarifs de manière à disposer des moyens financiers nécessaires au maintien du niveau de la réserve opérationnelle minimale et à la réalisation de tout investissement organisationnel, selon les prévisions budgétaires biennales, tout en éliminant les réserves accumulées en sus de la réserve opérationnelle minimale ;

c) Les réserves excédentaires sont définies comme le total des réserves accumulées moins la réserve opérationnelle minimale, telle qu'établie par le Conseil d'administration dans sa décision 2021/21 ;

5. *Rappelle* sa décision 2023/4 sur les réserves accumulées au 31 décembre 2021 et à cet égard :

a) *Constate* que l'UNOPS est en train de distribuer sans retard ces réserves excédentaires aux entités contributrices ;

b) *Prie* l'UNOPS de s'efforcer de bonne foi, sur une période maximale de 12 mois, de distribuer toutes ces réserves excédentaires aux entités contributrices, après quoi l'UNOPS lui proposera, à la première session ordinaire de 2024, une autre utilisation des fonds non décaissés, au sein du système des Nations Unies et/ou pour reconstituer la réserve opérationnelle minimale de l'UNOPS ;

6. *Prend note* de l'examen indépendant de la distribution des réserves excédentaires qui sera réalisé prochainement et demande à être informé des conclusions et des recommandations lors des réunions d'information mensuelles ;

*Pour toutes les réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 :*

7. *Prie* l'UNOPS de lui proposer à partir de 2023, pour approbation à chaque deuxième session ordinaire au cours de laquelle le budget biennal de l'UNOPS est examiné, une méthode équitable et transparente et un calendrier pour la distribution, dans les 12 mois suivant la réception du rapport du Comité des commissaires aux comptes, de toute réserve excédentaire accumulée au cours du cycle budgétaire concerné aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, à présenter lors d'une session informelle précédant la deuxième session ordinaire ;

8. *Prie* l'UNOPS de s'efforcer de bonne foi de distribuer toutes les réserves excédentaires et de lui proposer, pour approbation, une autre utilisation des fonds non décaissés ;

9. *Prie également* l'UNOPS de lui faire rapport à chaque session sur l'état de la distribution des réserves excédentaires aux entités contributrices, y compris les fonds non décaissés.

9 juin 2023

**2023/19**

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* qu'à sa session annuelle de 2023, il a :

**Point 1**

**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour (DP/2023/L.2) et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2023 ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2023 (DP/2023/10) ;

Adopté le plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2023 ;

**Débat consacré aux questions communes**

**Point 2**

**Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement**

Adopté la décision 2023/6 concernant le point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

**Point 3**

**Audit interne et investigations**

Adopté la décision 2023/7 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

**Point 4**

**Déontologie**

Adopté la décision 2023/8 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

**Point 5**

**Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels**

Adopté la décision 2023/9 sur le compte rendu conjoint relatif aux progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

**Débat consacré au PNUD**

**Point 6**

**Rapport annuel de l'Administrateur**

Adopté la décision 2023/10 concernant le rapport de l'Administrateur du PNUD sur les résultats de 2022 et l'avancement du plan stratégique pour 2022-2025 ;

Tenu un débat interactif avec l'Administrateur sur le thème « Development Pathways Out of Crises Today: UNDP Support to Advancing National Development Choices for Tomorrow » (Les voies du développement pour sortir des crises aujourd'hui : l'appui du PNUD en faveur des choix de développement national pour demain) ;

**Point 7**

**Égalité des genres au PNUD**

Pris note du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025 ([DP/2023/15](#)) ;

**Point 8**

**Évaluation du PNUD**

Adopté la décision 2023/11 sur l'évaluation du PNUD ;

**Point 9**

**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé le programme de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

*Région de l'Amérique latine et des Caraïbes* : Chili ([DP/DCP/CHL/6](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de la Namibie, du Rwanda et de la Sierra Leone, déjà approuvée par l'Administrateur et présentée dans le document [DP/2023/21](#) ;

**Point 10**

**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2023/12 concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2022 par le Fonds d'équipement des Nations Unies ;

**Point 11**

**Programme des Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2023/13 concernant le rapport annuel de l'Administrateur sur le programme des Volontaires des Nations Unies ;



## Débat consacré au FNUAP

### Point 12

#### Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2023/14 sur le rapport de la Directrice exécutive ;

Tenu un dialogue interactif avec la Directrice exécutive sur le thème « Demographic Resilience in a World of 8 Billion » (La résilience démographique dans un monde comptant 8 milliards d'habitants) ;

### Point 13

#### Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2023/15 sur l'évaluation du FNUAP ;

### Point 14

#### Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note de la première prolongation du programme de la Namibie, approuvée par la Directrice exécutive et présentée dans le document [DP/FPA/2023/7](#) ;

Approuvé la quatrième prolongation du programme de la Libye, telle que présentée dans le document [DP/FPA/2023/7](#) ;

## Débat consacré à l'UNOPS

### Point 15

#### Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2023/16 sur l'examen anticipé à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif de 2022, et le plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 ;

Adopté la décision 2023/17 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2023/18 sur la distribution par l'UNOPS des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies.

*9 juin 2023*

**Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**  
**Deuxième session ordinaire de 2023**  
**(28-31 août 2023, New York)**

| <i>Jour/Date</i>        | <i>Heure</i>        | <i>Point</i> | <i>Sujet</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------|---------------------|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lundi 28 août</b>    | 10 heures-13 heures | 1            | Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session</li> <li>• Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2023</li> <li>• Projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2024</li> </ul>                                                                                                                                                                |
|                         |                     |              | <b>Débat consacré au FNUAP</b><br>Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                         | 15 heures-18 heures | 4            | Dialogue structuré sur le financement du FNUAP <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2022-2023</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|                         |                     | 5            | Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et approbation des descriptifs de programme de pays</li> <li>• Prolongation de programmes de pays</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |
|                         |                     |              | <b>Débat consacré à l'UNOPS</b><br>Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS et dialogue interactif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Mardi 29 août</b>    | 10 heures-13 heures |              | <b>Débat consacré à l'UNOPS</b><br>Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS et dialogue interactif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                         | 15 heures-17 heures |              | <b>Débat consacré à l'UNOPS (suite)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         |                     | 6            | Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025</li> <li>• Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025</li> <li>• Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2022</li> </ul> |
| <b>Mercredi 30 août</b> | 10 heures-13 heures |              | <b>Débat consacré au PNUD</b><br>Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | 15 heures-17 heures | 2            | Dialogue structuré sur le financement du PNUD <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025</li> <li>• Examen annuel de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies en 2022</li> </ul>                                                                                                                                                              |

| <i>Jour/Date</i>     | <i>Heure</i>        | <i>Point</i> | <i>Sujet</i>                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------|---------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Jeudi 31 août</b> | 10 heures-13 heures |              | <b>Débat consacré au PNUD (<i>suite</i>)</b>                                                                                                                                                                                                                                      |
|                      |                     | 3            | Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays</li> <li>• Prolongation de programmes de pays</li> </ul>                                                              |
|                      | 15 heures-17 heures | 7            | Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des décisions</li> </ul>                                                                                                                                                                                     |
|                      |                     | 1            | Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2024</li> <li>• Adoption du plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2024</li> <li>• Clôture de la session</li> </ul> |